

8 **PLU D'OSNY****UNE POLITIQUE D'URBANISATION À COURTE VUE**

**Environnement saturé de grandes enseignes et d'entrepôts, Osny et l'agglomération de Cergy ne dérogent pas à la fuite en avant constatée un peu partout : un urbanisme en inadéquation avec les grands enjeux à venir...**



© Val de Viosne environnement

Osny est une commune de plus de 17 000 habitants qui se situe aux portes du parc naturel régional du Vexin français, dans la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). L'enquête publique relative à la révision du PLU s'est terminée le 4 mai. Val de Viosne Environnement et Val-d'Oise Environnement ont donné un avis défavorable, mais aussi le préfet au nom de l'Etat et la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Le rapport de l'autorité environnementale contient de nombreuses critiques et recommandations.

Ces villes frontières devraient permettre une transition douce vers le parc naturel au patrimoine préservé. Est-ce cela que prévoit le PLU d'Osny ? Que nenni ! C'est toujours la fuite en avant dans l'accumulation de surfaces commerciales qui grignotent les terres agricoles. Aux confins de la CACP, comme dans toutes les périphéries de grandes villes, on « colle » un maximum d'activités commerciales et d'entrepôts sans souci de l'esthétique ni du patrimoine proche. Comme si le fait d'avoir un espace protégé au-delà de

ce périmètre permettait de faire tout et n'importe quoi.

Quatre secteurs sont en extension urbaine parfois en incompatibilité avec le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Ce qui est confirmé dans le schéma de cohérence territoriale qui identifie le secteur de la Croix Saint-Siméon « *comme un site qui n'a pas vocation à se développer davantage... notamment du fait de sa proximité avec le site de l'Oseraie* ». De plus, le projet de la chaussée d'Osny se situe au SDRIF sur des espaces agricoles à préserver, traversés par des lignes électriques à très haute tension du réseau stratégique régional et une continuité verte et agricole identifiées au SDRIF.

#### **Le contexte de la CACP**

Le PLU d'Osny s'engouffre dans le développement inconsidéré durant ces dernières années dans les communes de la CACP de surfaces commerciales de vente : extension des Trois Fontaines à Cergy, création du centre commercial des Linandes... Ces créations de surfaces bâties se font sans souci des friches industrielles engendrées. Exemple : le déménagement du magasin

Décathlon, en 2012, dans le nouveau centre commercial des Linandes a laissé une friche de 2 900 m<sup>2</sup> dont seuls 1 043 m<sup>2</sup> ont retrouvé un usage au bout de quelques années, comprenant entre autres une boulangerie dont les effets négatifs se ressentiront sur les commerces de centre-ville. De telles extensions urbaines ne créent plus des emplois, mais au mieux les déplacent, sinon les détruisent ailleurs.

#### **A quoi sert le Plan climat ?**

La CACP a un plan climat qui prévoit la réduction de la vitesse sur l'A15, mais elle continue le développement économique le long de cette artère et de la D 915 impliquant toujours plus de camions et de déplacements par voitures pour les résidents (saturation des RER, de l'A15, de la 184 vers Roissy).

C'est une politique d'échec sur le plan du climat, de la prévention de l'air, de la non-consommation d'espaces agricoles, et même dans la politique d'emplois puisque les activités créées sont pauvres en emplois.